



Renseignement sur les modalités de prise de cp / rtt

Par **Bigfoot0034**, le **24/11/2009** à **13:43**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements d'ordre général sur le droit de disposer de mes congés payés et de mes RTT.

Est-ce que mon employeur peut m'imposer de prendre des jours de congés a un moment donné, par exemple pour faire face à une baisse de l'activité de l'entreprise ?

De même, les RTT sont généralement repartit entre l'employé et l'employeur, un certain nombre d'entre eux étant a l'initiative de l'employeur et le reste a l'initiative de l'employé. Est il légal d'imposer que les RTT soient en intégralité a l'initiative de l'employeur ?

Si mon employeur m'interdit de disposer de mes RTT sur une année N, sont ils utilisables l'année N+1 ? À mon initiative ?

Merci d'avance pour les informations que vous pourrez m'apporter.